

Conseil du 4 février

La motion de méfiance collective à l'égard de la majorité actuelle - déposée par les groupes OLLN 2.0-MR, Avenir et PS - est rejetée. La majorité Ecolo, Avenir et PS reste en place.

Le Conseil communal se réunissait le 4 février, pour se prononcer sur la motion de méfiance collective à l'égard de la majorité actuelle, déposée le 24 janvier par les groupes OLLN 2.0-MR, Avenir et PS.

Entretemps, les partenaires de la majorité en place se sont réconciliés.

Les élus Ecolo (10), Avenir (6 présents, 1 absent), PS (3) et Kayoux (2) ont voté contre la motion.

Le groupe OLLN 2.0-MR (9) a voté pour.

La majorité Ecolo, Avenir et PS reste donc en place.

Le vote a eu lieu après les prises de parole du conseiller Yves Leroy (Avenir), de l'échevin Abdel Ben El Mostapha (PS), de la bourgmestre Julie Chantry (Ecolo), des conseillers Nicolas Van der Maeren, Cédric Jacquet et Nancy Schroeders (OLLN 2.0-MR), et du conseiller Stéphane Van den Eede (Kayoux).

En fin de séance, le conseiller Cédric Jacquet a annoncé que le Collège n'ayant pas respecté la demande du Conseil de tenir la réunion le 3 février, il déposera un recours auprès du ministre des Pouvoirs locaux.

Les internautes - ils ont été plusieurs centaines à suivre la séance sur la chaîne YouTube de la Ville et sur TVCom - auront apprécié la grande qualité de la captation assurée par la télévision communautaire.

La séance (1h21) peut être (re)vue, en cliquant sur le lien suivant: <https://youtu.be/K1wabXIT-Ws>

Le prochain Conseil communal aura lieu le mardi 22 février à 20h15.